N°430

du 16 Septembre 2011

Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

Par Koffi SOUZA

RECONCILIER LE PASSE ET L'AVENIR

Pour un individu comme pour une nation, il n'est jamais facile de fouiller dans les tréfonds du passé. Cette introspection peut faire resurgir des événements, des conflits qui s'étaient ensablés dans les tréfonds de la mémoire et que l'on risque de faire resurgir.

Mais, d'un autre côté, il faut purger le passé de toutes les scories qui encombrent la mémoire collective et qui peuvent freiner la marche de la nation vers son avenir. En ce sens, la mission de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation est essentielle.

En se penchant sur les violences politiques qui ont émaillé l'histoire du Togo de 1958 à 2005, elle doit aider à la grande réconciliation nationale à laquelle chacun aspire. La phase actuelle des auditions soulève quelques remous et le contraire serait étonnant. Il est essentiel que les mises en cause soient objectives et que les personnes ou les corps mis en cause disposent de la faculté de réplique avec la même mesure.

La CVJR a une mission essentielle à remplir : aider les Togolais à s'écouter et à se comprendre pour que de ce partage se renforce le creuset de l'unité nationale.

Verdict du coup d'Etat déjoué d'avril 2009

Les 33 inculpés, tous condamnés

** 12 prévenus restent en prison et 20 rentrent à la maison*

Règlement des conflits dans l'Administration publique

La préférence à la médiation qu'aux tribunaux

Photo: L'Union

Kpatcha Gnassingbé

Photo: L'Union

Abalo Pétchélébia, Président de la Cour

Insertion des jeunes sans emploi

Les volontaires, prêts pour le 03 octobre

Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) rénové

Agbéyomé obtient sa clarification, pas de surprise pour l'ANC, le CAR décline

Commission Vérité, Justice et Réconciliation

Faure a vite compris que les FAT ont fait peur

** Accepter la vérité pour mieux aller à la réconciliation !*

Prix: Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro** ----- **Abonnement:** Contacter **22 61 35 29** / **90 05 94 28**

Repères

Consolider la démocratie à la base

L'ONG "Alternative Leadership Group" (ALG) a lancé la deuxième phase du projet "Renforcement des capacités des jeunes pour la consolidation de la démocratie à la base", le samedi 10 septembre à Lomé.

A travers ce projet, ALG entend sensibiliser les jeunes sur la nécessité de s'impliquer activement dans le processus de la décentralisation. Elle ambitionne sélectionner les jeunes qui sont des acteurs de changement au sein de leurs localités et les outiller afin qu'ils puissent prendre une part active dans la gouvernance locale à travers des clubs communautaires de citoyenneté. Les jeunes de Lomé, Tsévié, Aného et Atakpamé ont suivi des communications sur l'importance de la participation des jeunes à la gouvernance locale; la nécessité de prendre en compte les droits des jeunes; la culture de la paix; le développement communautaire; la formation des jeunes, l'appropriation des politiques locales et des communes et la démocratisation des pays. Le débat a été amenée par le directeur résident du National Démocratic Institute (NDI), Dr Badié Hima. Après les échanges, 39 récipiendaires qui ont pris part à la première phase de la formation de mars à mai 2009 ont reçu des attestations de participation. Ils sont issus de huit lycées et collèges de Lomé et d'Aného puis ont été édifiés sur les droits de l'Homme dans leurs localités. Après la formation, les jeunes ont tenu des séances de sensibilisation pour restituer des enseignements reçus sur leurs lieux de résidence pendant quatre semaines. Vingt membres des Clubs Communautaires de la Citoyenneté (CCC) de Lomé (10), de Tsévié (3), d'Aného (3) et d'Atakpamé (4) ont été élus suite à des sélections organisées dans ces localités. Les candidats élus suivront une formation sur la décentralisation, la gouvernance locale et la gestion communautaire de la citoyenneté dans leur préfecture. Le projet CCC qui a débuté ses activités en 2011 bénéficie de l'appui financier de l'ambassade des Etats-Unis au Togo. Dans son allocution, le président de ALG, André Kangni Afanou a invité les jeunes à s'approprier l'exposé qui leur a été livré, remercié les récipiendaires et félicité les élus. L'ONG Alternative leadership Group (ALG) est une organisation de jeunes spécialisée dans l'éducation des jeunes au leadership, droits de l'Homme, démocratie et bonne gouvernance. Elle a vue le jour en 2007 au Togo.

Une convention JCI

La Jeune Chambre Internationale (JCI) Lomé Cocotier et JCI Lomé Flamboyant ont organisé conjointement une convention locale le samedi 10 septembre à Lomé.

Placée sous le thème "En route nos 25 ans en 2012", cette rencontre s'inscrit dans le cadre du lancement officiel des activités marquant le jubilé d'argent de ces associations. Elle a permis à ces deux organisations de dresser leur bilan à mi- parcours. Bilan plus ou moins satisfaisant, selon les responsables, car la JCI Lomé Cocotier a procédé cette année à la mise en terre des plants et au don de sang, alors que la JCI Flamboyant a formé des cadres en matière de renforcement des capacités pour une bonne gouvernance et offert des dons aux orphelins et aux démunis. La convention a permis de réviser leurs statuts, d'adopter des documents et d'élire de nouveaux dirigeants qui prendront fonctions à partir du 1er janvier 2012 comme le prévoit les statuts. Après la présentation de la JCI Togo et ses objectifs, la directrice de commission chargée de l'organisation de la convention locale, Kayna Boda Djafo a précisé que la mission de cette institution est " d'offrir les opportunités de développement aux jeunes en leur donnant la capacité d'opérer des changements positifs". Pour le président de la JCI Flamboyant, Gilson Parkoo, le bilan à mi-parcours est positif mais beaucoup reste à faire. La JCI Togo est un réseau mondial des jeunes citoyens actifs de 18 à 40 ans, créée en 1987. Elle compte 18 Organisations Locales Membres (OLM) reparties en trois zones A, B et C. Elle forme les jeunes à l'apprentissage de l'amitié, à l'auto-prise en charge et au leadership au sein des communautés à travers des séminaires.

Pour la paix au Togo

L'association Secours et Assistance aux Vies Humaines (SAUVH) a prié le dimanche 11 septembre à Lomé pour la paix au Togo.

Placée sous le thème "A travers qui je veux chasser les forces du mal sur le territoire du Togo", cette prière d'action de grâce a pour objectif d'implorer la bénédiction du Seigneur sur les autorités et le peuple togolais. Au cours de cette séance de prière, de louange et d'adoration, l'association a prié pour la paix, l'amour, le pardon et la réconciliation nationale. Le président de l'association Hounsson kokou Déglo a, à cette occasion convié les togolais à se pardonner pour un Togo prospère. Il a indiqué que la même prière se déroulera le 12 septembre à Dékon et le 13 à Agoényivé. Créée en 2005, l'association SAUVH oeuvre pour l'épanouissement des populations, dans les domaines de la santé, l'éducation et la scolarisation de la jeune fille.

M.A./ATOP

Langue française

Quand Kangni Alem se met en colère contre le mauvais usage du français

L'écrivain Kangni Alem a piqué une noire colère contre les fautes de français par les journalistes. Le représentant du chef de l'Etat près de la Francophonie y est allé d'un trait de plume très acerbe contre le mauvais usage de la langue de Molière ...qu'il représente quand même. L'auteur de Cola cola jazz en veut personnellement à un animateur d'une certaine radio. Lequel animateur a toujours l'indélicatesse d'utiliser l'imparfait du subjonctif. C'est dire son ambition de faire le bon usage du français avant de tout foirer. Lisez plutôt la chronique de Kangni Alem sur son blog.

Les fautes de français de l'animateur vedette

C'est devenu une mode, parler sans faire attention aux fautes de français. Parler en faisant des fautes graves, des fautes de syntaxe qui, autrefois, faisaient hurler nos enseignants. A la ville, le phénomène ne me gêne pas. A la fac, je m'interroge. Mais quand j'ouvre ma radio et j'entends l'animateur vedette crever la langue de ses traits venimeux, là je deviens perplexe. Lui, c'est la star du poste à galène, dans le paysage médiatique togolais. Il officie en semaine, à une heure de grande écoute. Il est tellement célèbre que passer chez lui relève de la pub. Le seul truc qui me gêne quand je l'écoute parler, c'est sa capacité à aligner les fautes syntaxiques dans la langue officielle. Qu'un mot prête à confusion, je peux comprendre. Le vocabulaire francophone a, depuis un temps, donné un sens nouveau à la plupart des mots du Larousse. Qu'il s'embrouille dans l'usage forcené et un peu has been du subjonctif imparfait, je peux m'en amuser, il le fait pour épater la galerie, même si je n'ai jamais cru que la concordance des temps fût un jeu sans conséquences! Mais réinventer la syntaxe du français, là j'en appelle à un peu de retenue. Quand nous devenons des modèles publics, bien parler est un devoir, car les fautes de français constantes finissent par imprégner l'esprit de ceux qui nous écoutent, qui croient que la règle, la bonne, c'est nous qui la possédons.

Les fautes de français de l'animateur vedette ne sont pas les fautes de français du citoyen lambda qui utilise la langue officielle pour se faire comprendre à un niveau basique. Les fautes de français de l'animateur vedette brouillent ses messages, qui sont de l'ordre du discours citoyen, voire du discours politique. Il va lui falloir faire un peu plus d'effort et changer son habillage en français facile! Ou bien? Grrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrrr! Je lui tire ma langue, tout en lui tirant le chapeau!

Brèves

Alexandre Sokourouv reçoit le Lion d'Or vénitien pour Faust

Le Lion d'Or de la 68e Mostra de Venise a été décerné samedi soir 10 septembre 2011 au russe Alexandre Sokourouv pour Faust, réinterprétation "vertigineuse" du chef d'œuvre de Goethe. Un choix inattendu pour un long métrage dérangeant.

Pour la soixante-huitième édition du plus vieux des festivals cinématographiques, c'est le film Carnage de Roman Polanski, adapté de Dieu du carnage de Yasmina Reza, qui était donné favori. Pourtant, c'est un autre film d'inspiration littéraire, le Faust d'Alexandre Sokourouv qui a finalement remporté la faveur des jurés. "Il y a des films qui font pleurer, rire, penser, des films qui émeuvent, qui changent la vie pour toujours. Faust est de ceux-là", a déclaré le président du festival Darren Aronofsky, en remettant le prestigieux Lion d'or au cinéaste. Tourné en Espagne et en Islande, le film revisite l'histoire archétypale du tête-à-tête avec le diable sous forme d'une réflexion sur la corruption du pouvoir. Servi par les acteurs Johannes Zeiler et Anton Adasinskiy vêtus de costumes du XIXe siècle, il vient clore une tétralogie consacrée aux dictateurs et à la folie humaine, initiée il y a douze ans avec Moloch (portrait fictionnel d'Adolf Hitler) et poursuivie avec Taurus (sur Lénine) et Le Soleil (sur Hirohito). Sélectionné parmi 23 cinéastes en compétition, le réalisateur de Mère et fils, succède donc à Sofia Coppola, couronnée l'an passé par Quentin Tarantino pour Somewhere.

Cinéma

Un cinéaste se plante lourdement sur une histoire de sexe

Le cinéma français est raillé depuis au moins deux décennies pour la mauvaise qualité de ses productions. On en a la certitude avec la sortie en salle cette semaine du film " Q " de Laurent Bouhnik. Rarement, on a vu un réalisateur se planter sur un bon sujet. Contrairement à la fameuse formule de Bossuet, ce qui se conçoit bien ne s'exécute pas toujours aisément. Et Laurent Bouhnik vient de le démontrer.

L'auteur de cet article est allé dans l'une des salles de cinéma de la Place Comédie à Montpellier dans l'attente de voir un cinéma du genre des films culte comme l'Empire du silence, Romance ou Ken Park. De vrais films de cul avec du sexe non simulé. Zéro pointé. Le réalisateur aura tout ruiné par un scénario des plus kitsch.

Le début est pourtant intéressant avec cette orgie de corps féminins, sculpté dans la plus voluptueuse des plastiques, de gros plan sur la moitié des corps de la femme mettant en exergue le sexe, encore et encore.

Puis, l'auteur nous fourre un scénario des plus bidons avec des actrices de bonne qualité. Un scénario plus ou moins tarabiscoté, schématique. Son histoire se veut celle de personnages tourmentés, des ados qui ont des problèmes à entrer dans la vie adulte. Il y a par exemple, Cécile, 20 ans, quelque peu désemparée par la mort de son père qui cherche réconfort auprès de ses amis. Elle fait des amours au hasard mais l'on ne voit pas très bien à quoi l'auteur veut nous amener avec cette héroïne qui semble amoureuse d'un homme qui ne sait même pas la combler au lit. Son copain aura juste montré que la femme exerce un sevrage puissant sur l'homme quand elle lui tient le phallus.

Il y a également de ses personnages amoureux dans le film à telle enseigne que le spectateur semble quelque peu dérouté par un scénario bidon.

Pourtant, certaines scènes de sexe sont assez réussies, élégantes, bandantes, soignées dans leur éclairage, leur découpage et leur son, évoquant plutôt Brisseau que l'ordinaire performatif et les atroces lumières médicales du porno.

Laurent Bouhnik aurait dû plutôt se consacrer à son sujet que de nous lancer dans ces contorsions métaphysiques à quatre sous. Seul réconfort, son film sur le sexe est loin d'être une œuvre de pornographie mais de là à constituer une réflexion sur le boudoir, on en est très loin.

L'UNION Pour la Patrie

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Verdict du coup d'Etat déjoué d'avril 2009:

Les 33 inculpés, tous condamnés

* 12 prévenus restent en prison et 20 rentrent à la maison

Le procès d'atteinte à la sûreté de l'Etat a connu son épilogue jeudi en fin de matinée avec la proclamation du verdict final. On retient des peines de 12 mois à 20 ans de prison ferme.

Late Pater

Prononcées par le Président de La Cour suprême siégeant pour la chambre judiciaire de ladite cour, les condamnations des inculpés du complot contre la sûreté de l'Etat sont finalement tombées jeudi. Tous les prévenus ont été sanctionnés par la Cour. Certains ont écopé de 5 ans à 20 ans de prison ferme, tandis que le reste a essuyé d'une peine comprise entre 12 mois et 29 mois.

Photo: L'Union

Emprisonnement ferme

Au terme de près de deux heures de lecture de l'arrêt, la Cour a infligé 20 ans d'emprisonnement ferme à quatre des accusés à savoir: Kpatcha Gnassingbé, le général Assani Tidjani, le commandant Abi Atti et le libano-togolais Bassam El Najjar. Ces quatre inculpés sont donc reconnus coupables de crimes contre la sûreté de l'Etat. Il leur est reproché de préparer un attentat contre la personne du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Ils sont, pour ainsi dire, les principaux instigateurs de ce complot d'avril 2009 visant à déstabiliser le régime en place à Lomé. A l'ouverture du procès avec les comparutions le mardi 6 septembre dernier, Kpatcha Gnassingbé, considéré comme le principal cerveau du complot était inculpé pour « Tentative d'attentat contre la sûreté de l'Etat, groupement de malfaiteurs, violences volontaires avec usage d'arme à feu et complicité de violences volontaires et rébellion.», le Commandant ABI Atti de «tentative d'attentat contre la sûreté de l'Etat et groupement de malfaiteurs.» ; il en est de même pour le Général Assani Tidjani. Par contre, l'homme d'affaires libano-togolais Bassam El Najjar a pris la fuite avant l'interpellation des autres. Ainsi, reconnu coupable des chefs d'accusation portés contre lui, à l'instar des autres, il a été condamné par contumace.

Dans le lot, deux des inculpés, Kouma Towbeli et Casimir Dontéma, inculpés pour «Tentative d'attentat contre la sûreté de l'Etat, groupement de malfaiteurs et complicité de violence volontaire» ont été condamnés à 15 ans de prison ferme.

Aussi condamnés fermement, Essozimna (Esso) Gnassingbé, Sondou Tchinguilou, Sassou Efoe Sassouvi et Seidou Ougbakiti ont écopé de 10 ans d'emprisonnement ferme pour des chefs d'accusation de «Tentative d'attentat contre la sûreté de l'Etat, groupement de malfaiteurs.»

Quant à Lambert Adjinon et Pali Afeignidou, inculpés pour «Tentative d'attentat contre la sûreté de l'Etat, groupement de malfaiteurs», ils ont été condamnés à 5 ans de prison ferme.

Pour terminer la liste des peines fermes, le sieur Kassiki s'est vu attribuer 12 mois.

Du fait que la décision de la Cour est sans recours, les 12 prévenus retournent en prison pour purger leur peine alors que M. Kassiki retrouve sa liberté.

Des condamnations avec sursis

Contrairement à la réquisition de l'avocat général Komlan Awouro Missité qui avait demandé, vendredi dernier, la réclusion criminelle à perpétuité contre huit accusés et la relaxe pure et simple pour le reste des inculpés, le Président de la Cour, Abalo Pétchélébia, a condamné les 20 têtes restantes : Gnassingbé Essolizam, Gnassingbé Bagoubadi, Gnassingbé Toyi Julien, Amah Poko, Digberekou N'Molaou, Tchara Mede Atcholo, Toukoussala Mazalabo, Kebera Kossi, Agnam Mazalabo, Padaro Palabamzemani, Papali Abalo, Sizing Essobozou, Baouna Mandaboue, Lare Bitie, Karoue Pyabalo, Kamouki Meveidom, Atcholi Kao, Tcheou Massamesso Jaures, Nayo Eyadema et Moussa Saibou, à des peines de 18 à 29 mois assortis d'un ou de deux mois de sursis. Des peines quand même, mais qui permettent à ces derniers de retrouver leur liberté pour avoir déjà passé leurs peines sous les verrous.

Notons que, pendant sa proclamation, le Président de la Cour suprême, Abalo Pétchélébia, s'est appesanti sur les six exceptions soulevées par les avocats de la défense et jugées irrecevables. Sauf celle relative aux allégations des tortures pour laquelle la cour a demandé à l'Etat de prendre d'urgence des dispositions idoines en vue d'une enquête.

Voici la liste des accusés et leur condamnation

1. Gnassingbé Kpatcha, 20 ans
2. Atti Abi, 20 ans
3. Assani Tidjani, 20 ans avec déchéance civique
4. Bassam El Najjar, 20 ans avec mandat d'arrêt
5. Towbeli Kouma, 15 ans
6. Dontema Kokou Tchaa, 15 ans
7. Gnassingbé Essozimna dit «Esso», 10 ans
8. Tchinguilou Sondou, 10 ans
9. Seidou Ougbakiti, 10 ans
10. Sassou Efoe Sassouvi, 10 ans avec déchéance civique
11. Adjinon Kossi, 5 ans
12. Pali Afeignidou, 5 ans
13. N'Molaou Diberekou, 23 mois de prison dont 1 mois de sursis
14. Olivier Amah, 23 mois de prison dont 1 mois de sursis
15. Bagoubadi Gnassingbé, 23 mois de prison dont 1 mois de sursis
16. Assétina Toukoussala, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
17. Adjam Tchara, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
18. Kossi Kébéra, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
19. Maza Agnam, 23 mois de prison dont 1 mois de sursis
20. Palakam-Zémani Padaro, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
21. Abalo Papali, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
22. Madabouwè Baouna, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
23. Bitié Laré, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
24. Esso Sizing, 23 mois de prison dont 1 mois de sursis
25. Pyabalo Karouè, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
26. Kao Atcholi, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
27. Méveidom Kamouki, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
28. Eyadéma Nayo, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
29. Essolizam Gnassingbé, 24 mois de prison dont 1 mois de sursis
30. Julien Gnassingbé, 24 mois de prison dont 1 mois de sursis
31. Jaurès Tchéou, 18 mois de prison dont 1 mois de sursis
32. Saibou Moussa, 29 mois de prison dont 2 mois de sursis
33. Kassiki, 12 mois de prison

Commission Vérité, Justice et Réconciliation

Faure a vite compris que les FAT ont fait peur

* Accepter la vérité pour mieux aller à la réconciliation !

Sylvestre D.

Leur intervention imprévisible du 13 septembre dernier, à travers la motion lue par le Colonel Djibril Inoussa, aura mis tout le monde mal à l'aise au siège de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR). L'irruption dans la salle des audiences n'étant pas fait dans les normes imposées, refusant de prêter serment avant de prendre la parole. Sans oublier le ton conservateur par lequel les militaires ont lu leur version des faits. Mgr Nicodème Barrigah a eu toutes les peines pour cacher sa déception de ce qui était en train d'arriver. Au point de s'en référer au président Faure Gnassingbé, l'ouvrier principal du chantier de la réconciliation, pour voir clair. Et le chef de l'Etat aura bien mesuré l'ampleur du dégât, voire de l'acte que venaient de poser les Forces armées togolaises (FAT), consistant à nier une quelconque responsabilité dans les événements de la lagune de Bè et l'attaque contre la Primature le 3 décembre 1991. Pour les FAT, Me Koffigoh était parti *«négocier l'intervention d'une Force étrangère contre l'armée togolaise et, à cet effet, disposait de quelques éléments étrangers au sein de sa garde avec des moyens et armements de transmission. Une troupe étrangère était déjà positionnée dans un pays voisin (…) Alors que les militaires revendiquaient l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, le Premier ministre et Ministre de la défense planifiait la réouverture du Boulevard des armées qui, pour des raisons de sécurité, avait été fermée depuis 1986. Face au risque de troubles et afin de prévenir ces troubles, le Chef d'Etat-major avait d'abord choisi la voie de la négociation et la compréhension en privilégiant le dialogue. Mais, de son côté, Me Joseph Kokou Koffigoh avait choisi la voie de l'affrontement (…)»*. Concernant la lagune de Bè, *«face aux séries de manifestations violentes organisées par l'opposition dans le quartier de Bè, les éléments des forces de l'ordre y étaient déployés pour le rétablissement de l'ordre. Des manifestants extrêmement violents furent repoussés des clôtures de l'aéroport vers le quartier Bè. Ce faisant, certains manifestants fuyant les forces de l'ordre se sont jetés à l'eau dans la lagune de Bè. Ceux qui ne savaient pas nager perdirent malheureusement la vie (…)»*. Des cadavres sont extraits de la morgue pour être jetés dans la lagune. Comme du déjà entendu ! La direction du CHU était-elle une aile marchande de l'opposition pour faciliter cette abomination ? Qu'ont fait les FAT pour sauver ceux qui se noyaient ?

Photo: L'Union

Le Gal Atcha Mohamed Titikpina, Chef d'Etat Major Général des FAT

La veille, Me Koffigoh révélait que les locaux de la Primature avaient été encerclés par des chars et des véhicules blindés de l'armée. Les soldats exigeaient de lui la dissolution du Haut Conseil de la République (HCR, parlement de la transition). Le grief des soldats : la décision de dissoudre le Rassemblement du peuple togolais (RPT, parti unique à l'époque). Après 10 jours d'encerclement militaire, l'assaut final et le combat inégal, il fut arrêté par les assaillants et conduit à Lomé II…

Très vite, tous ceux qui ont vu l'image à la télévision nationale se sont demandés si le locataire du palais de la Marina arrivera à faire changer tous les cœurs. Certains ont vite fait, et bien, de se rappeler que le chef de l'Etat est le chef suprême des armées et que le ministère de la Défense est rattaché à la présidence de la République. Autrement, il faudra, à l'avenir, éviter de jouer au pompier après que l'acte regrettable soit posé. Et, fort heureusement, l'audience de rattrapage entre Faure Gnassingbé, Mgr Nicodème Barrigah, le chef d'état-major des FAT et l'ancien Premier ministre Joseph Koffigoh a été positive. *«Le Chef de l'Etat a demandé que soit mis en place un cadre de concertation de la CVJR avec les forces armées, de telle manière qu'à chaque fois que l'armée serait mise en cause et qu'elle souhaiterait par son droit de réponse apporter sa part de vérité, cette communication soit canalisée par la commission»*, précise le communiqué officiel.

De bonne guère. Car, à coup sûr, on n'a pas fini avec la mise en cause directe des éléments des FAT durant les événements malheureux qui ont secoué le pays.

Il faut donc y mettre la manière et la forme pour faciliter l'éclatement de la vérité et la recherche permanente de la réconciliation et de l'apaisement. Et éviter de ressasser des répliques qui avaient cours au temps de Gnassingbé Eyadéma où toutes les manipulations de l'histoire sous forme de «motion» et de «mise au point» sont connues de tous.

Ceux qui ont le courage d'opter pour les audiences publiques ne doivent point être effrayés. Qu'à cela ne tienne, au-delà de cette mission délicate de la CVJR, il faudra retenir qu'aucune composante du pays ne peut nier sa part de responsabilité dans ce parcours tumultueux et sanglant du Togo. C'est ce qui sous-tend la mise sur pied de ladite Commission pour la quête de la concorde nationale susceptible de permettre au Togo de panser les séquelles des conflits historiques. A juste titre, Faure Gnassingbé rappelle la délicatesse de la mission de la CVJR et *«l'obligation que nous avons tous d'aider la commission et de la soutenir avec une idée force, accepter la vérité pour mieux aller à la réconciliation»*.

A la 82ème session de son Conseil d'administration

La BOAD approuve 7,3 milliards Cfa pour les secteurs hôtelier et pharmaceutique au Togo

Jean Afolabi

Réuni en sa 82ème session ordinaire, le vendredi dernier à Dakar, au Sénégal, le Conseil d'administration de la Banque ouest africaine de développement (Boad) a examiné et approuvé deux propositions de prêts d'un total de 7,3 milliards de francs Cfa soumis par des entreprises évoluant, l'une dans le secteur du tourisme et l'autre dans celui de la pharmacie au Togo. La première proposition de prêt adoptée est d'un montant de 5 milliard de francs destinés au financement partiel du projet de construction d'un complexe hôtelier 5 étoiles et d'un centre de conférence international par la société SODEXH Togo à Lomé. La seconde est de 2,3 milliards de francs qui doivent servir pour le financement partiel d'un projet d'implantation et d'extension d'une usine de production de solutés par la société DO PHARMA SA au Togo.

A sa session de Dakar, c'est un total de 34,779 milliards de francs qui a été approuvé le Conseil d'administration de la Boad pour 9 projets dans les pays de l'Union économique et monétaires ouest africaine (Uemoa). Ce qui porte, à date, à 210,534 milliards de francs le montant total des approbations pour l'année en cours, indique un communiqué de la Boad. Le montant global des approbations de la Banque depuis son origine est ainsi porté à 1 875,553 milliards de francs correspondant à 569 projets, précise le texte.

Outre le Togo, il s'agit de 5 milliards et 10,441 milliards de francs pour le secteur d'aménagement et de bitumage de routes respectivement sur la frontière Burkina Faso-Mali et en Guinée-Bissau, de 7 milliards de francs dans l'agroalimentaire (implantation d'une brasserie) à Abidjan et 1,4 milliard de francs pour la production pharmaceutique au Bénin. La Banque prend également des participations dans le capital social de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (1,573 milliard), de SONIBANK au Niger (1,065 milliard) et de la Banque de l'agriculture au Bénin (1,000 milliard de francs). La Boad se propose, enfin, de garantir partiellement l'emprunt obligataire de la Société malienne de promotion hôtelière (SMPH).

Toutes ces approbations doivent être effectives au cours des trois prochains mois, avant la prochaine session du Conseil d'administration.

Sur le marché interbancaire de l'UMOA

Un total de 4,5 milliards Cfa prêtés par les banques togolaises début septembre

Les opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), au cours de la période du 31 août au 6 septembre 2011, se montent 93,494 milliards de francs Cfa, repartis équitablement en prêts et en emprunts. Le taux moyen pondéré lié à ces opérations a été fixé à 4,86%. Le taux minimum se situait à 3,00% et le taux maximum à 7,00%.

Au cours de la même période, les banques et établissements financiers du Togo ont enregistré 4,500 milliards de francs de prêts, seulement 1,000 milliard de francs d'emprunts. Les premiers étaient à un jour, à hauteur de 0,500 milliard de francs, à une semaine à 2,500 milliards de francs et à un mois à 1,500 milliard de francs. A un jour, les prêts sont assortis des taux respectifs de 4,95%, 3,00% et 6,00% ; à une semaine, ils étaient fixés à 3,37%, 3,00 et 5,00%. Enfin, à un mois, les 1,50 milliard de francs de prêts l'ont été au taux moyen pondéré de 4,88%, au taux minimum de 4,50% et au taux maximum de 7,00%. Le milliard de francs d'emprunts était uniquement à deux semaines avec des taux respectifs de 4,86%, 4,75% et 5,00%.

Pour la troisième semaine consécutive, les banques ivoiriennes ont affiché toute leur verve avec les prêts de 20,290 milliards de francs et des emprunts aussi élevés, à 21,247 milliards de francs. Les prêts étaient à une semaine à hauteur de 3,000 milliards de francs, à deux semaines (4,000 milliards), à un mois (0,500 milliard) et à trois mois à 12,790 milliards de francs. Les emprunts étaient de même à hauteur respective de 5,957 milliards de francs, 1,000 milliard, 1,000 milliard et 13,290 milliards de francs.

Viennent ensuite les établissements financiers du Sénégal avec des prêts de 6,702 milliards de francs et des emprunts de 11,500 milliards de francs ; du Bénin avec des prêts de 6,500 milliards de francs et des emprunts de 7,000 milliards de francs et du Burkina Faso avec uniquement des prêts de 5,255 milliards de francs. Après le Togo, le Mali a enregistré 3,000 milliards de francs de prêts contre 2,500 milliards de francs d'emprunts. Enfin, le Niger n'a enregistré que des prêts d'un demi milliard de francs à un moi, tandis que la Guinée-Bissau a enregistré uniquement des emprunts d'un montant de 3,500 milliards de francs.

Dans l'espace sous régional de l'UEMOA

Les injections de liquidités de la Banque centrale en baisse en juillet

Au cours du mois de juillet 2011, les opérations d'appel d'offres d'injection de liquidité se sont poursuivies. La moyenne des soumissions hebdomadaires est ressortie à 231,0 milliards de francs Cfa en juillet 2011 contre 238,5 milliards le mois précédent. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire a poursuivi sa baisse, passant de 3,36% à 3,33% entre juin et juillet 2011, d'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). Sur le guichet mensuel, le montant injecté s'est situé à 197,4 milliards contre 163,0 milliards le mois précédent. Le taux moyen pondéré a baissé pour ressortir à 3,42% contre 3,48% en juin 2011.

Quant à l'évolution du marché interbancaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), elle a été marquée en juillet 2011 par une baisse du volume des transactions et une hausse du taux d'intérêt. En effet, le volume moyen hebdomadaire des opérations interbancaires, toutes maturités confondues, s'est établi à 41,1 milliards de francs contre 64,2 milliards à fin juin 2011 et le taux moyen pondéré des opérations est passé de 4,00% à 4,33% d'un mois à l'autre. Cette évolution reflète la progression enregistrée sur le marché à une semaine, compartiment le plus dynamique du marché interbancaire. En effet, la moyenne hebdomadaire des transactions a diminué sur le marché à une semaine, ressortant à 20,9 milliards en juillet 2011 contre 37,7 milliards en juin 2011. Le taux moyen pondéré sur ce marché a également augmenté, pour se fixer à 3,77% contre 3,51% le mois précédant.

Enfin, sur le marché des capitaux, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) s'est inscrite en baisse sur l'ensemble de ses compartiments au cours du mois de juillet 2011, par rapport à juin 2011. En effet, d'un mois à l'autre, les indices BRVM 10 et BRVM composite ont régressé respectivement de 0,1% et 0,6% en juillet 2011. La capitalisation totale du marché est ressortie à 3.875,3 milliards de francs en juillet 2011 contre 3.891,3 milliards un mois auparavant, soit une diminution de 0,4%. Cette évolution est induite par un repli de 0,6%, en rythme mensuel, de la capitalisation du marché des actions, atténué par une progression de 0,4% de celle du marché obligataire.

Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) rénové

Agbéyomé obtient sa clarification, pas de surprise pour l'ANC, le CAR décline

Visiblement à l'écoute des récriminations des leaders politiques absents du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC), l'Exécutif prend ce 14 septembre le décret recomposant un CPDC rénové. Et ce, *«dans le souci de créer les conditions optimales de l'apaisement politique, de la recherche du consensus national pour la gestion des affaires publiques et de la conduite des grandes reformes»*. Du coup, les prochaines séances du CPDC doivent faire le plein avec, au titre des partis politiques, le RPT, l'UFC, le CAR, l'ANC, la CPP, le PDR et la CDPA. Au titre des organisations de la société civile, le GF2D et le REFAMP. Deux membres du Gouvernement. Douze personnalités bouclent la liste, dont Agbéyomé Kodjo de l'OBUTS, Dahuku Péré de l'Alliance, Nicolas Lawson du PRR, Bassabi Kagbara du PDP, Ephrem Tsikplonou, Me Alexis Aquéréburu, Mme Claire Quenum.

Le CPDC rénové a tenu sa réunion d'entrée hier à la Primature. Mais, avant, le patron de l'Organisation pour bâtir dans l'union un Togo solidaire (OBUTS) a fait son show. Le parti s'est étonné de la nomination d'Agbéyomé Kodjo *«sans consultation préalable de son Président national»* et dit *«qu'on ne peut pas inviter par courrier officiel son Président comme leader de parti politique, et concomitamment, le nommer officiellement ès qualité au sein du CDPC rénové»*. Le communiqué ne précisait pas si Agbéyomé accepte cette nomination ou la rejette. Finalement, Faure Gnassingbé était invité à clarifier sans délai cette situation. Plus précis hier sur la radio privée Nana FM, Agbéyomé Kodjo, intuitu personae, clame ne pas être prêt à siéger comme une personne ressource, car ne représentant rien par rapport à sa formation politique. OBUTS a occupé la quatrième position à l'issue du scrutin présidentiel de mars 2010 et on ne devrait nullement en faire abstraction pour «piocher» juste la personne d'Agbéyomé Kodjo. Autrement, l'homme veut plutôt y aller sous la bannière de son parti. Après ce flou, Agbéyomé Kodjo a répondu à l'appel…pour déclarer, à la sortie, que la rénovation répond à la préoccupation d'OBUTS, en termes de réformes constitutionnelles et institutionnelles.

Agbéyome Kodjo, Président de l'OBUTS

Mieux, il dit avoir eu la réponse à son inquiétude : ce sont les partis signataires de l'APG qui ont été repris, avec l'exception de l'ANC qui est issue de l'éclatement de l'UFC. Raison toute simple pour qu'Agbéyomé se retrouve dans les personnalités choisies. Seulement, l'ancien Premier ministre croit savoir qu'il désignera un autre pour représenter son parti politique. Mais par quelle alchimie ?

Quant à Jean-Pierre Fabre et ses affidés de l'ANC, ils préfèrent rester fidèles à leurs préalables de départ, principalement le retour des neuf députés à l'Assemblée nationale. Le CAR de Me Apévon Dodji n'était pas non plus au rendez-vous de prise de contact. Il a préféré envoyer une lettre pour marquer son absence. Le CPDC rénové, lui, tiendra ses réunions tous les jeudis pour ceux qui y restent.

SANTE — *Par Maurille Aféri*

Le rhume

Il n'y a pas très longtemps que cet article a paru dans L'UNION, mais c'est au vu de la multiplicité des cas de rhume en cette saison que nous le publions de nouveau

La maladie

Le rhume est une infection très fréquente du nez (ou plus précisément des fosses nasales) et de la gorge, causée par un virus. Aussi appelé rhinite virale ou aiguë, il provoque un mal de gorge, des éternuements, une sensation de nez bouché (congestion nasale) et un écoulement nasal. Ses symptômes apparaissent graduellement, et persistent habituellement durant 5 à 7 jours, 2 semaines tout au plus.

Plus de 100 virus peuvent causer le rhume. Les plus courants appartiennent à l'une ou l'autre de ces familles : les rhinovirus ou les coronavirus.

Le corps rencontre et neutralise des virus du rhume plusieurs fois par année. Lorsqu'un rhume apparaît, c'est que le système immunitaire n'a pas réussi à éliminer le virus.

Le rhume touche surtout les jeunes enfants puisque leur système immunitaire est en développement et qu'ils entrent plus souvent en contact avec les virus qui causent la maladie.

Prévalence

Avant l'âge de 2 ans, certains enfants peuvent contracter jusqu'à 10 rhumes par année, voire pus. Les enfants d'âge scolaire en contractent environ 6 par année. Puis, la fréquence diminue avec l'âge : les adultes en ont 2 ou 3 par année, et les personnes âgées parfois un ou aucun. Avec le temps, le corps acquiert une immunité contre plusieurs des virus qui causent le rhume.

Dès l'arrivée de l'automne et jusqu'à la fin du printemps, les rhumes sont plus fréquents. On passe alors plus de temps à l'intérieur, ce qui contribue à la contagion. Aussi, durant l'hiver, l'air est généralement plus sec dans les maisons, ce qui assèche les muqueuses du nez. Celles-ci deviennent moins efficaces pour lutter contre les virus et empêcher l'apparition d'un rhume. Dans les pays du Sud, les rhumes sont plus fréquents durant la saison des pluies.

Contagion

Le rhume est une maladie contagieuse. Pour pouvoir provoquer un rhume, les virus du rhume doivent d'abord se fixer sur les muqueuses de notre nez, de nos yeux ou de notre bouche. Contrairement à la peau, les muqueuses ne forment pas une barrière très étanche contre les microbes. Elles constituent plutôt un milieu accueillant pour ceux-ci. Les virus peuvent atteindre les muqueuses si l'on inhale de fines gouttelettes contaminées, émises par exemple lorsqu'une personne qui a le rhume tousse ou éternue. Le rhume peut aussi se propager par le contact des mains avec une personne infectée ou un objet contaminé (des verres, des ustensiles, des jouets, etc.), lorsque les mains sont ensuite portées à la bouche, au nez ou aux yeux. La période d'incubation varie d'une douzaine d'heures (rhinovirus) à quelques jours, selon le virus.

(à suivre)

Règlement des conflits dans l'Administration publique

La préférence à la médiation qu'aux tribunaux

Jean Afolabi

Dans l'Administration, on distingue généralement deux types de conflits : ceux collectifs et les autres individuels. Le règlement des conflits collectifs de travail, ainsi que des conflits individuels susceptibles de survenir dans la Fonction publique s'effectue sur la base des principes fixés par le Statut général à l'étude au niveau du gouvernement. Au sens de ce texte, on entend par conflit collectif de travail tout désaccord, sous forme de revendication collective, entre l'Administration et les représentants des fonctionnaires regroupés dans des organisations syndicales, relatif aux conditions d'emploi, de travail, de carrière ou de salaire susceptibles d'entraîner une détérioration du fonctionnement du service public.

Sans préjudice du recours à d'autres modes de règlement non juridictionnel des conflits, notamment la conciliation et l'arbitrage, les syndicats et autres organisations des fonctionnaires sont encouragés à recourir à la médiation pour le règlement des conflits collectifs. Il est institué, à cet effet, une commission de médiation au sein du Conseil supérieur de la Fonction publique, ainsi qu'un Comité de médiation sociale dans chaque commission administrative paritaire, dont les attributions et le fonctionnement devront être fixés par décret avant l'entrée en vigueur du nouveau statut à compter de 2012.

La composition de la Commission sera tripartite ; elle devra regrouper les parties prenantes constituées de représentants de l'Administration, des organisations syndicales des fonctionnaires et des usagers. La Commission et le Comité de médiation sociale, d'après le projet de texte passé de nouveau le 8 septembre devant le conseil des ministres, seront investis d'une mission permanente de promotion du dialogue social au sein de la Fonction publique togolais, dans les conditions déterminées par un décret.

Quant aux conflits individuels, ils sont de recours non corporatistes, relatifs à des droits ou avantages spécifiques des fonctionnaires. Ces recours doivent être présentés par les fonctionnaires eux-mêmes qui prétendent avoir été lésés. Les syndicats de fonctionnaires peuvent appuyer les recours introduits par leurs membres, mais ne peuvent se substituer à eux pour intenter de tels recours que s'ils ont été habilités à le faire par un mandat spécial délivré par les fonctionnaires intéressés. En tout état de cause, il est prévu un décret - parmi les textes d'application du futur Statut de la Fonction publique - devant régir le règlement des contentieux des conflits.

Photo: L'Union

Esso Solitoki, Ministre de la Fonction Publique

Parmi les droits et les avantages à concéder et protéger pour les fonctionnaires figurent en bonne place la rémunération après service fait, les congés, le droit à la formation et à la promotion, la protection sociale, les prestations et avantages liés à l'admission à la retraite… ou encore les libertés publiques. De toute évidence, tout fonctionnaire en position d'activité a droit à une rémunération constituée de la solde soumise à retenue pour pension, l'indemnité de sujétion et les allocations à caractère familial. La solde soumise à retenue pour pension est constituée du traitement initial ou salaire indiciaire. Elle est calculée sur la valeur du point d'indice correspondant à l'échelon du grade auquel appartient le fonctionnaire. En exemple, le 1er échelon de la classe exceptionnelle de la catégorie A Spécial est le plus élevé de la Fonction publique auquel il est attribué l'indic 9 320. Tandis que le moins élevé, le 5ème échelon de la 3ème classe de la catégorie C2 pointe à l'indice 550. En-dessous de lui, on ne peut trouver que l'indice 500 de l'échelon unique stagiaire.

L'indemnité de sujétion permet aux fonctionnaires de faire face aux sujétions particulières inhérentes à l'exercice de leurs fonctions. Seuls en bénéficient les personnels titulaires dans un grade de la hiérarchie des corps de la Fonction publique. Et son taux est uniformément fixé par décret pour tous les bénéficiaires. Le troisième constituant du salaire se compose de l'allocation de premier établissement familial, des allocations familiales, des primes aux premiers âges et de l'allocation de salaire unique. Il est à souligner que d'autres allocations ou indemnités sont liées aux risques professionnels, à la branche maladie, à la résidence, à la fonction, etc. Mais, cela peut échapper, des retenues peuvent être opérées sur les rémunérations du fonctionnaire, notamment en cas de situation irrégulière, de pension, de logement et ameublement ou de dettes envers le budget de l'Etat ou des collectivités locales…

Pour les produits alimentaires et autres articles de consommation courante

L'ATC réclame l'application de la lettre de 2005 sur le système de contrôle

Sylvestre D.

«Partant de ces résultats qui émanent de données scientifiques vérifiables, les directeurs de l'ESTEBA et de l'ITRA ont tous affirmé que le riz incriminé est de qualité satisfaisante et que le résultat obtenu montre qu'aucun des 8 échantillons ne présente de trace d'aluminium supérieur à la norme. En dehors des analyses physicochimiques sur l'ensemble des échantillons prélevés, les analyses bactériologiques ont révélé que le riz ne contient ni de moisissures, ni de levure, ni de germes pathogènes. Eu égard aux résultats présentés par ces institutions dans le cadre de l'expertise indépendante diligentée sous la coordination de la CNDH, l'ATC informe les consommateurs et la population que le riz analysé ne présente aucun danger pour la consommation». C'est le point de chute du communiqué de presse rendu public, hier à Lomé, par l'Association togolaise des consommateurs (ATC). L'organisation de défense des droits du consommateur a adressé le 22 août dernier une requête à la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) aux fins de coordonner une expertise indépendante pour fixer l'opinion publique sur la qualité du riz, supposé hautement toxique, débarqué le 8 août 2011 au Port Autonome de Lomé par la Société Elysée Cotrane. Malgré les assurances données par la société importatrice et le ministère du Commerce, rassurant les consommateurs sur la bonne qualité du riz. La polémique dans les medias ne s'étant pas estompée.

L'Ecole Supérieure des Techniques Biologiques Alimentaires (ESTBA), l'Institut National d'Hygiène (INH) et l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) s'en sont occupés. *«Le 9 septembre 2011, après plusieurs jours de travail, les laboratoires chargés de cette expertise ont rendu le rapport des analyses à la CNDH. Selon les résultats de cette expertise d'analyse effectuée sur huit (8) prélèvements composites du riz dans 2 magasins de la zone portuaire (Magasin C et Magasin EMATO), il ressort que le riz incriminé a été traité par fumigation à l'aide de phosphore d'aluminium (Fumitoxin), un produit de lutte*

(suite à la page 7)

CEET

AVIS A LA CLIENTELE

CEET

La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T.) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ses installations, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après :

Dimanche 18 Septembre 2011

08h 30 à 15h 00 : Kélégougan, Kégué, Eglise Protrestante Marché de Kégué, Atlantique Production, Télétel Attiégou, Club Hippique, SHMAT, Centre Scout, Lycée Attiégou, Boulevard Jean-Paul 2 et du Zio, les rues 56, 60, 70, 194, 202, 216, 218, 226, 301 et 319 HDN.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

CANOE KAYAK/ JO 2012

Pour la qualif, Boukpéti va attendre février 2012

Arrivé à Bratislava avec la ferme intention de figurer parmi les quinze meilleurs kayakistes du monde et de décrocher la qualification pour les Jeux Olympiques de Londres 2012, l'athlète togolais Benjamin Boukpéti est reparti déçu après s'être arrêté en demi-finale.

Gilles Vevey

Les championnats du monde de Bratislava (Slovaquie) qui se sont disputés du 7 au 11 septembre n'ont pas porté chance au médaillé togolais de bronze aux derniers Jeux Olympiques de Pékin. Classé 26ème en demi-finale, le Togolais n'a pu donc participer à la finale qui a opposé les slovaques Kauzer Peter et Brus Simon, le polonais Polaczyk Mateusz, les français Lefèvre Fabien et Neveu Boris, l'italien Molmenti Daniele, les allemands Grimm Alexander et Schubert Sebastian, le les Tchèques Hradikek Vavrinec et Prskavec Jiri.

Néanmoins,Benjamin Boukpéti occupe désormais le 19e rang au classement général. Quant à Gassou Komlangan, le second togolais participant à ces championnats, il s'est classé 99e.

N'étant pas encore qualifié, Benjamin Boukpéti doit remettre l'ouvrage sur le métier et se préparer pour les Championnats d'Afrique qui se disputent en février 2012 pour espérer décrocher enfin sa qualification. "*C'est deçu que je suis de retour à Toulouse car je ne suis pas encore qualifié pour les épreuves londoniennes. Comme en 2008, remporter les Championnats d'Afrique est devenu incontournable dans ma quête olympique. Rendez-vous pris pour le 4 février 2012 à Bethlehem (Afrique du Sud)* ", a indiqué le Togolais sur sa page facebook.

Pour l'athlète, c'est une grande déception car il s'y est beaucoup donné pour attendre cet objectif dès ce mois de septembre pour continuer sa préparation sans grande pression. Mais avec les Championnats d'Afrique, le Togolais a plus de chance d'obtenir son billet. Avant les Jeux Olympiques de Pékin, Benjamin Boukpéti occupait le 56e rang mondial. C'est donc une bonne performance pour lui de figurer aujourd'hui dans le Top 20. Reste à ne pas relâcher l'effort et la qualif sera certainement au bout.

Classement Top 30

1GRIMM Alexander GER,/2 POLACZYK Mateusz POL,/3 HALCIN Martin SVK,/4 MOLMENTI Daniele ITA,/ 5 HRADILEK Vavrinec CZE,/ 6 AIGNER Hannes GER, /7 MEGLIC Jure SLO, /8 HILGERT Lubos CZE, /9 NEVEU Boris FRA, /10 DAWSON Michael NZL, /11 KAUZER Peter SLO, /12 CRESPO Joan ESP, /13 KURT Michael SUI, /14 BOUTEN Robert NED, /15 COLOBER Vivien FRA, /16 EYGEL Pavel RUS, /17 SCHUBERT Sebastian GER, /18 JUANMARTI Carles ESP, /**19 BOUKPETI Benjamin TOG**, /20 XIAN Jinbin CHN,/21 LEFEVRE Fabien FRA, /22 JANCEK Lubomir SVK, /23 HERNANZ Samuel ESP, /24 WALSH Campbell GBR, /25 HOUNSLOW Richard GBR, /26 MANNING-HUNTER Paul CAN, / 27 MRKOCI Marko CRO, /28 OBLINGER Helmut AUT, /29 NATMESSNIG Herwig AUT, /30 HEYL Brett USA.

Ligue des Champions : les revenus promis pour l'édition 2011/12 enfin dévoilés !

Participer à la Ligue des Champions, c'est bien entendu l'occasion de se mesurer aux plus grandes formations d'Europe, ou mieux, de décrocher le saint Graal. Mais pour beaucoup de clubs, la coupe aux grandes oreilles est surtout synonyme d'importantes rentrées d'argent. Pour preuve, les trois représentants français (Lyon, Marseille, Auxerre) ont perçu entre 10 M€ et plus 20 M€ la saison dernière.

Sur son site officiel, l'UEFA vient de publier la répartition des gains pour l'édition 2011/2012. On apprend ainsi que chaque équipe qualifiée pour la phase de poule touchera au moins 7,2 M€. Une somme qui se décompose de la manière suivante : 3,9 M€ de bonus de participation et 550 000€ versés à chaque match. À ce montant, d'autres bonus pourront s'y ajouter puisqu'une victoire rapporte 800 000€ et moitié moins pour un nul.

Pour les écuries qui parviendront à sortir du premier tour, d'autres primes sont prévues. Ainsi, un huitième de finale vaut 3 M€, un quart 3,3 M€ et une demi-finale 4,2 M€. Pour ce qui est des deux finalistes, le perdant touchera 5,6 M€ alors que le vainqueur final empochera 9 M€. Mais ce n'est pas tout. Le vainqueur de la Super Coupe de l'UEFA 2011, le FC Barcelone, gagnera 2,5 M€ et le finaliste, le FC Porto, 2 M€.

La Qatar Foundation, la poule aux oeufs d'or pour le Barça

Alors que le club catalan s'apprête à demander l'aval de ses socios pour l'accord passé avec la Qatar Foundation (qui est censé lui rapporter 30 M€ par an jusqu'en 2016), le responsable du département économique, Javier Faus, a clairement déclaré en conférence de presse " *que sans le parrainage de la Qatar Foundation, le Barça aurait plus de pertes.* " Car si les Blaugrana ont conclu le précédent exercice avec une dette de 9,3 M€ au lieu des 21 M€ prévus initialement, " *la structure actuelle du Barça ne nous permet pas de perdre 30 M€*", a poursuivi Faus.

Les revenus qataris sont d'ailleurs si importants que les champions d'Europe en titre ont annoncé que même si ses socios votent contre la ratification de l'accord, le logo de la Qatar Foundation ne sera pas retiré des maillots. " *Le Barça avec ou sans la Qatar Foundation, avec ou sans Lionel Messi, continuera d'être le Barça, mais plus pauvre, plus petit et différent. Et que sans la signature de cet accord, nos concurrents auraient un avantage.* " Autant dire que le Barça invite très clairement ses adeptes à voter dans son sens.

Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A COMPTER DU 07 AOUT 2011, LE PLAN DE NUMEROTATION TELEPHONIQUE NATIONAL VA CHANGER. LES NUMEROS DE TELEPHONES DE TOUT LE PAYS PASSENT DE 7 A 8 CHIFFRES.

DESORMAIS POUR JOINDRE UN CORRESPONDANT SUR LE RESEAU DE TOGO TELECOM, IL FAUDRA FAIRE PRECEDER L'ANCIEN NUMERO DU CHIFFRE " **2** ".

POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE **80 00 19 19** OU CONSULTEZ NOTRE SITE WEB : **www.togotelecom.tg**

LA DIRECTION GENERALE

Passation des marchés publics au Togo

L'UEMOA sensibilise à la lutte contre la corruption

Etonam Sossou

L'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) tient depuis le 13 septembre 2011 à Lomé, un atelier en vue d'améliorer le système de passation des marchés publics dans son espace concerné et de sensibiliser les acteurs de cette chaîne à la lutte contre la corruption.

Vulgariser les acquis de la reforme des marchés publics dans l'espace UEMOA et sensibiliser à la lutte contre la corruption, c'est l'objectif de cette rencontre dans l'espace communautaire dont Ouagadougou a constitué le point de départ. Elle a réuni des députés, des élus locaux et des acteurs de la société civile et des journalistes. Selon Badawasso Gnaro, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances représentant son ministre, le nouveau cadre harmonisé des marchés adopté le 09 décembre 2005 par le Conseil des ministres a marqué une évolution majeure dans la gestion des marchés publics dans l'espace UEMOA.

«*Les acquis de la reforme constituent sans aucun doute des instruments capables d'accélérer l'atteinte des objectifs en matière de lutte contre la pauvreté engagée dans l'ensemble des Etats de l'espace UEMOA* », a affirmé le secrétaire Général avant d'énumérer les efforts du Togo dans cette logique. Il s'agit entre autres de la création de l'Autorité de Régulation des marchés publics, de l'enclenchement du processus de déconcentration et de décentralisation de l'organe de contrôle a priori par la nomination des spécialistes en passation des marchés dans des ministères et institutions, de même qu'au niveau régional.

Cependant, M. Badawasso Gnaro relève que le processus n'est pas encore terminé. Car, si les changements normatifs sont relativement faciles, les changements de mentalité et de comportements le sont beaucoup moins. Il y a lieu d'être conscient des insuffisances liées au domaine des marchés publics. D'où, souhaite-t-il que le présent atelier permette à l'ensemble des acteurs de mener des réflexions plus poussées sur les faiblesses constatées dans le domaine des marchés publics. Le Directeur des finances publiques et de la fiscalité intérieure de l'UEMOA, M. Abdou Tahirou a pour sa part expliqué que la reforme des marchés publics dans l'espace UEMOA s'inscrit dans la dynamique d'un processus qui a démarré en décembre 1998 à Abidjan.

Elle vise à permettre à chaque Etat de mettre en œuvre des principes de bonne gestion des finances publiques. Pour l'atteinte de cet objectif, l'Union a adopté en juin 2000, un «*Code de transparence dans la gestion des finances publiques* » qui invite les Etats à d'une part, mener des actions pour établir un cadre national de gestion plus transparente des finances publiques et d'autre part, moderniser les systèmes nationaux de passation des marchés publics. Un important programme régional de réforme des marchés publics des Etats membres de l'espace a donc été mis en place en 2003 comportant deux phases dont la deuxième bénéficie de l'assistance technique et financière du Fonds africain de développement (FAD), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF).

Cette seconde phase qui vise à harmoniser les procédures d'acquisition entre les Etats membres et à renforcer leurs capacités ainsi que celles de la Commission dans la surveillance de la mise en œuvre du processus a déjà atteint, selon M. Abdou Tahirou, des résultats. À ce titre, il a noté entre autres l'élaboration du mécanisme de recours non juridictionnel des soumissionnaires, la conception du site Web régional des marchés publics suivie de son lancement le 16 août 2011.

Cette rencontre qui a démarré se déroulera, dans les huit (8) pays et est prévue pour prendre fin en novembre prochain en Côte d'Ivoire.

Insertion des jeunes sans emploi

Les volontaires, prêts pour le 03 octobre

Ils étaient trois cents volontaires à recevoir leur kit d'affectation (un ordre de mission et un cahier de charges) ce mardi, au Palais des Congrès de Lomé pour enfin vivre leur première expérience professionnelle à compter du 03 octobre prochain.

Photo: L'Union

«*Les jeunes diplômés et les primo-demandeurs d'emploi ont des difficultés pour s'insérer sur le marché de l'emploi* », a relevé la ministre du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et l'emploi des jeunes, Victoire Dogbé Tomégah, lors de la cérémonie de lancement du Programme des Volontaires Nationaux (PROVONAT). Initié et mis en œuvre par le ministère du développement à la base, le PROVONAT valorise les compétences des jeunes diplômés sans emploi en leur permettant d'acquérir leurs premières expériences professionnelles et en améliorant leur employabilité sur le marché du travail.

Cette première vague de volontaires seront opérationnels dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, du génie civil et de l'action sociale pour une durée d'un an renouvelable. Ils seront par ailleurs déployés dans des structures d'accueil à travers le pays, notamment l'administration publique, les organisations de la société civile et les structures privées à caractère d'insertion professionnelle. Deux autres recrutements sont prévus avant la fin de l'année, notamment en novembre et décembre.

Le volontaire national est une personne qui accepte de son plein gré une mission de volontariat et qui s'engage à plein temps sur une période déterminée et dont les frais de subsistance sont pris en charge. A la différence d'un bénévole le volontaire reçoit une allocation mensuelle de subsistance en échange de son engagement à plein temps.

Les finances islamiques au centre d'une rencontre à Lomé

Réfléchir aux principes de base de la finance islamique. C'est un volet du séminaire organisé les 12, 13 et 14 Septembre 2011 à Lomé par l'Institut Africain de Finance Islamique (AIIF Advisory and training). «*Ce Premier séminaire, se veut un cadre de la promotion de la finance islamique qui tend à se globaliser. Il se penchera essentiellement sur les produits bancaires, le marché des capitaux appelé SUKUK ou Obligation islamique, les Takafoul ou Assurances* », a introduit le Directeur National de l'AIIF TOGO, M. PESSINABA Abdoubassirou dans son mot pour expliquer que c'est ce qui pose encore le défi du vocabulaire de la Finance Islamique qui évidemment combine les techniques des finances et de la religion.

Photo: L'Union

Le formateur Mouhamadou Lamine MBACKE, Expert en finance islamique et PDG de l'AIIF, a développé pendant ses 3 jours six modules à savoir : introduction à la finance islamique ; les services de finance islamique; les banques islamiques : principes, produits, fonctions et gestion ; étude de cas pratique; SUKUKS et marché des capitaux; les compagnies de TAKAFUL.

L'AIIF est une institution qui vient de naître. Elle espère apporter un plus aux institutions financières conventionnelles désireuses de se lancer dans la finance islamique dont les actifs sont évalués à plus de 1000 Dollars US au premier trimestre de l'année 2011 à travers le monde.

Cette rencontre a connu la participation de délégués venus du Sénégal, du Niger, et du Bénin

Pour les produits alimentaires et autres articles de consommation courante

L'ATC réclame l'application de la lettre de 2005 sur le système de contrôle

(suite de la page 5)

contre les ravageurs des produits alimentaires autorisé de part le monde», souligne l'ATC.

Après cette étape, l'ATC se dit très préoccupé des manquements graves constatés à ce jour dans le système de contrôle des produits alimentaires et autres articles de consommation courante au Togo.

Elle demande expressément *«la mise en place d'un cadre technique interministériel du dispositif national de contrôle conformément aux directives de la lettre n°0273-2005/PR du 23 novembre 2005 invitant les départements ministériels en charge du commerce, de l'agriculture, de la pèche et de l'élevage, de la santé, de la sécurité, des douanes, de la communication, les opérateurs économiques et les organisations de consommateurs à améliorer le dispositif de contrôle sur le plan national et dans les 5 régions économiques du Togo»*.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1077
DE LOTO BENZ DU 07 Septembre 2011

Le tirge de LOTO BENZ de ce 14 Septembre 2011 porte le **N°1078**

La semaine dernière, lors du trirage N°1077 de LOTO BENZ, de nombreux parieurs de la LONATO ont eu le bonheur de gagner de nombreux lots à travers le pays. Il s'agit surtout de lots intermédiaires qui ont été recensés sur différents points de vente.

Encore deux (2) semaines pour gagner des gros lots en achetant et en grattant les tickets de la Tranche Commune Entente 2011!

Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 FCFA.

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:
- 500.000 FCFA
- Un voyage par avion et un séjour en République de Côte d'Ivoire.

Vous pourrez également gagner lors du grand tirage qui aura lieu **le 30 septembre 201**1, des supers lots allant de 1.000.000 FCFA à 5.000.000 FCFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1078 de LOTO BENZ du mercredi 14 Septembre 2011

Numéro de base

22	17	71	42	13